

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du seize décembre deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, également convoqué le 09 décembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENT	POUVOIRS
24	8	3	8

Objet :
INST-2
Désignation de
Monsieur Loïc
MONNIER dans les
Commissions
municipales

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCOLO, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

REPRÉSENTÉS : Anne MOREL (pouvoir à Laurent HARMEL), Marie-Jo LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Freddy NIVEL (pouvoir à Jacques VAREYON), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCOLO), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND) Julien MARTINEZ (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS)

ABSENTS : Fatih KAYGISIZ, Hugo CARRAZ, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Fanny RIPPE est nommée secrétaire de séance.

M. Michel PERRAUD expose qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de Monsieur Loïc MONNIER au sein des différentes commissions.

Aussi, il est proposé de désigner Monsieur Loïc MONNIER, membre des commissions suivantes :

- Commission Politique de la Ville,
- Commission Finances, Personnel communal,
- Commission Social, Santé,
- Commission Accessibilité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Objet :
INST-2
Désignation de
Monsieur Loïc
MONNIER dans les
Commissions
municipales

- Approuve la désignation de Monsieur Loïc MONNIER membre des commissions suivantes :
 - Commission Politique de la Ville,
 - Commission Finances, Personnel communal,
 - Commission Social, Santé,
 - Commission Accessibilité.
- Approuve la liste des membres des commissions en pièce jointe de cette délibération.

Fait à Oyonnax, le 16 décembre 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **18 DEC. 2024**
- par sa publication le **18 DEC. 2024**

Le Maire

